

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	51 (1922)
Heft:	13
Rubrik:	Question mise à l'étude en 1922-23

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Question mise à l'étude en 1922-23

Il est rappelé aux membres du corps enseignant qu'ils doivent faire parvenir leurs travaux individuels aux rapporteurs de district jusqu'au 1^{er} novembre et à ces derniers de préparer leur rapport pour le 15 janvier au plus tard.

Fribourg, le 6 octobre 1922.

Le Secrétaire de la Société fribourgeoise d'éducation.

Textes d'auteurs à l'étude pour les examens du brevet en 1923

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques, sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1923, pour l'obtention et le renouvellement du brevet primaire, seront appelés à formuler une appréciation raisonnée :

a) Pour la section française :

I. Obtention :

1^o Fénelon. *Lettre à l'Académie*, édition et librairie Hatier, rue d'Assas, 8, Paris ;

2^o Corneille. *Le Cid*, même librairie et édition.

II. Renouvellement :

1^o La Fontaine. *Fables choisies*, édition Hatier, comme ci-dessus ;

2^o Chateaubriand. *Les Martyrs*, même édition.

b) Pour la section allemande :

I. Bei der Patentprüfung :

1^o Schiller. *Balladen* ;

2^o Geibel. *Sophonisbe*.

II. Bei der Erneuerungsprüfung :

1^o Eichendorff. *Aus dem Leben eines Taugenichts* ;

2^o Keller. *Der Landvogt von Greifensee*.

N.-B. — Les œuvres indiquées sont en vente à la librairie de Saint-Paul, à Fribourg.

Fribourg, le 25 septembre 1922.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

GEORGES PYTHON.

